



🕒 3 min



**La Croix Actu**

Loup Besmond de Senneville

# **Bioéthique, un projet de rapport parlementaire botte en touche sur la PMA**

**La Croix s'est procuré le projet de texte sur la bioéthique examiné en ce moment par les sénateurs et les députés de l'office parlementaire d'évaluation des choix techniques et scientifiques. Coécrit par un député LREM et une sénatrice LR, le texte ne se prononce pas sur l'extension de la PMA et n'aborde pas le thème de la fin de vie.**

Le texte devait être adopté jeudi 18 octobre, mais son vote a finalement été repoussé. L'office parlementaire d'évaluation des choix techniques et scientifiques (Opecst), composé de députés et de sénateurs, a repoussé le vote sur son rapport évaluant la loi de bioéthique, en raison, a-t-il argué, d'un manque de temps. C'est ce qu'a affirmé le président de cette instance, le sénateur Gérard Longuet (LR), au cours d'une conférence de presse à la

fin de laquelle les élus ont refusé de répondre aux questions des journalistes.

Les règles de la PMA ne sont pas discriminatoires, selon le Conseil d'État

Les élus vont donc attendre une semaine de plus pour se prononcer sur ce texte, que *La Croix* s'est procuré. Dans ce rapport de 130 pages, le député Jean-François Eliaou (LREM) et la sénatrice Annie Delmont-Koropoulis (LR) examinent plusieurs thèmes de la révision de la loi. Éléments notables : ils ne se prononcent pas sur l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules, se contentant de se pencher sur les « conséquences » d'une telle extension ; et ils n'abordent pas du tout le thème de la fin de vie.

## **Cultiver les embryons jusqu'à 14 jours**

« Il s'impose de garder à l'esprit que les interrogations bioéthiques sont la conséquence de l'avancée des connaissances et des réalisations techniques », peut-on lire dans l'introduction du rapport. « Bien sûr, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas des principes intangibles », poursuivent les auteurs, qui citent ainsi « le respect de l'autonomie du patient », le respect de la bienfaisance à son égard et de son corollaire, la non-malfaisance, (et) le respect de la justice ».

PMA, embryon, tests génétiques... le chamboule-tout du Comité d'éthique

Le texte formule des recommandations plaidant en faveur des examens génétiques

plaidant en faveur des examens génétiques post-mortem, pour le maintien de l'interdiction des analyses génétiques à toute la population ainsi que pour l'assouplissement de l'encadrement des recherches sur les cellules-souches embryonnaires.

En la matière, il se prononce pour l'élargissement de la culture des embryons à 14 jours, au lieu de 7 actuellement en vigueur. Le député LREM et la sénatrice LR s'opposent en revanche à la généralisation du diagnostic préconceptionnel et se montrent plutôt réservés concernant la possibilité de conserver ses ovocytes en dehors de raisons médicales.

**La PMA, une question « de motivation sociétale »**

Concernant la PMA, les auteurs du rapport estiment que « parce qu'elle est essentiellement de motivation sociétale, cette question sort du cadre spécifique des objectifs du présent rapport ». D'où un refus de se prononcer sur le sujet. En revanche, ils écrivent que « si l'accès de l'AMP (assistance médicale à la procréation, NDLR) est élargi par la loi aux couples de femmes, voire aux femmes seules, il sera nécessaire d'anticiper puis de prendre en compte un certain nombre de conséquences sur les plans législatif et juridique », dont l'anonymat des donneurs, la prise en charge par l'Assurance maladie, le risque de pénurie de dons de gamètes et la gestion des « listes d'attente » entre « couples hétérosexuels infertiles » et femmes seules ou en couple.

Quant à la sénatrice LR, elle ajoute une préconisation supplémentaire : « la nécessité de prévoir un entretien préalable avec une équipe pluridisciplinaire, comprenant des psychologues et pédopsychiatres, en vue de prendre en considération l'intérêt de l'enfant dont la naissance est souhaitée, de la même façon qu'en vue d'obtenir l'agrément dans la procédure d'adoption plénière ».

Une condition nouvelle dans ce débat, et qui risque de faire réagir fortement les partisans de l'extension de la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules.